

La plume à ... Olivier Piron

Olivier Piron, que les lecteurs d'HCL connaissent bien, est inspecteur général de l'Équipement (appellation ancienne) honoraire après avoir occupé différents postes dans l'Administration, toujours en lien avec la Ville, le Logement, l'urbanisation. Ce polytechnicien aime décrypter les présentations des chiffres officiels et en tirer des enseignements souvent inédits et parfois iconoclastes. Il continue à [écrire](#) et à [publier](#) et participe discrètement à plusieurs groupes de réflexion, informels ou non. Il aborde dans son article un sujet d'actualité (l'écume des choses) mais qui se retrouve au centre de sujets de fond pour notre société. Les excès de la métropolisation sont en filigrane dénoncés mais aussi les approches technocratiques. Actualité toujours : avec des questions sur la maison individuelle ou encore - plus rare dans le débat - sur le poids de l'immigration dans la prise en compte des phénomènes observés. Démographie et Logement ont bien à voir, non ?

ZAN et logement

Introduction

La politique du zéro artificialisation nette, dite ZAN, a été lancée lors de la présentation du [plan biodiversité](#) en 2018. Elle relevait dès l'origine que l'artificialisation était un concept à définir, puis à mesurer. Elle vise à réduire de façon progressive, mais ferme, l'espace complémentaire mobilisé chaque année par l'urbanisation, y compris donc par les logements. Il aurait été alors logique qu'elle soit accompagnée par une étude de faisabilité, voire une étude d'impact *ad hoc*. Deux ans plus tard, lors de la convention citoyenne pour le climat, il en alla de même. L'objectif du ZAN fut repris, avec cette fois une [esquisse de définition](#), mais sans aucun souci d'étude d'impact. Et il en a été de même lors du dépôt du projet de loi correspondant devant le Parlement. Une définition a été votée, avec une mise en œuvre calculée au pas de charge pour une mise en place fin février 2022 - échéance aujourd'hui reportée.

Ainsi, cela fera bientôt 4 ans qu'il est débattu d'une proposition simplement arithmétique, et d'une comptabilité stricte de l'espace, sans que jamais personne - apparemment - ne se soit soucié de la possibilité de gérer en même temps cette politique de ZAN, et le maintien d'un objectif souvent réaffirmé de 400 000 nouveaux logements construits par an.

La présente note va tenter de suppléer aux analyses manquantes afin de repérer les types de construction qui seraient impactés, les populations et les catégories sociales les plus concernées, et sa compatibilité avec les dynamiques démographiques actuelles.

I - Analyse par type de logement

Cette analyse se contentera de raisonner selon les maisons et appartements servant de résidences principales, tels qu'une [analyse de l'INSEE](#) concernant l'année 2013 les a rendus publics, puis selon des catégories socioprofessionnelles, enfin sur les divers flux migratoires interrégionaux.

Un même découpage territorial sera utilisé - dans cette partie comme dans les autres. Il sera à chaque fois utilisé en commençant par une analyse de l'Ile-de-France qui présente des caractéristiques différentes de celles du reste du territoire métropolitain.

Enfin un zonage simplifié sera utilisé pour présenter des synthèses thématiques.

Répartition population - type de résidences principales en Ile de France

Tableau 1 population et résidences principales en millions

T.O: taux d'occupation : nombre de personne par logement

	Population	Résidences principales	% maisons	T.O
Paris	2,18	1,11	1%	1,96
Petite couronne	4,65	1,84	20%	2,52
Grande couronne	5,39	2,03	50%	2,66
Ile de France	12,21	4,98	28%	2,45

La petite couronne - les départements 92,93 et 94 - présente une urbanisation assez homogène, ce qui n'est pas le cas de la grande couronne - départements 77, 78,91 et 95 - qui contient tant des communes relevant de l'unité urbaine de Paris que du milieu rural. Supposer 60M2 par appartement et 120M2 par maison donne 31,2 M2 par habitant en moyenne en Ile-de-France. L'artificialisation moyenne par habitant y est le tiers de celle du reste de la métropole.

Dans la région Capitale, la forte densité en logement collectif et la concentration de la pauvreté dans certains secteurs se traduisent par une part de logements sur-occupés du triple de la moyenne nationale. **Il semble douteux que l'on puisse continuer à accueillir un supplément d'habitants par la seule densification.** Mais alors, que fait-on du slogan de la sobriété foncière, et a fortiori de la politique du ZAN ?

Qu'en est-il sur le reste du territoire métropolitain?

Des césures simples entre les communes de plus de 100 000 habitants, celles entre 5 000 et 100 000 habitants, enfin celles en dessous de 5 000 habitants conduit aux résultats suivants :

Répartition des résidences principales dans les autres régions

Tableau 2 population résidences principales en million, K=1000 habitants

	Population	Résidences principales	% maisons	T.O
Sup 100 K	7,28	3,54	18%	2,06
De 5 K à 100 K	21,45	9,32	55%	2,30
Inf.5 K	23,89	9,83	88%	2,43
Autres régions	52,63	22,70	63%	2,32

Le pourcentage de maisons est très différencié entre ces différentes catégories, elles-mêmes assez homogènes. Le même mode de calcul que ci-dessus conduit à 42,2 M2 par habitant.

Dans les deux tableaux ci-dessus les valeurs immobilières augmentent quand le pourcentage des appartements (le complémentaire à 100% du pourcentage des maisons) augmente.

Les communes de moins de 2 000 habitants -7,2 millions d'habitants - comptent 92% de maisons.

Regrouper entre eux les secteurs avec moins de 50% de maisons, et ceux en ayant 50% ou plus débouche sur le tableau suivant :

France métropolitaine type d'habitat

Tableau 3 population et résidences principales en millions

	Population	Résidences principales	% maisons	T.O
Haute densité	14,11	6,50	15,4%	2,17
Autres densités	50,73	21,18	69,7%	2,40
Ensemble	64,84	27,68	57%	2,34

Le secteur à haute densité compte 7 782 habitants/ km2. Ce chiffre est particulièrement élevé. Rappelons que Le Grand Londres n'a qu'une densité de 5500 hab./km2.

Les deux secteurs se différencient nettement, comme par le type de tissu urbain comme par le nombre de M2 par habitant : 31,9M2 dans les zones denses, 41,5M2 dans les autres. Les taux d'occupation diffèrent également nettement. L'existence d'une importante population étudiante dans le premier secteur explique en partie ce phénomène.

Une question centrale : est-ce que les secteurs à haute densité peuvent augmenter nettement leur capacité d'accueil de populations nouvelles ? Sinon il faudra que cela se fasse dans des secteurs composés d'abord de maisons.

II - Répartition par type d'activités

L'INSEE décrit la [répartition des catégories socioprofessionnelles](#) pour les populations occupées de plus de 15 ans. Pour son exploitation, les activités des exploitants agricoles, qui ne figurent dans les catégories les moins denses, seront laissées de côté. Et les catégories dites "intermédiaires" et "employés", ont une répartition en gros homogène. Il est donc possible de repérer des différenciations territoriales avec les seules trois catégories que sont les "cadres et professions intellectuelles supérieures", les ouvriers et les retraités.

Les pourcentages figurant dans le tableau ci-dessous sont rapportés à la population occupée de plus de 15 ans dans chacun des tranches territoriales analysées.

Comme pour les types d'habitat, l'Ile-de-France et les autres régions seront analysées isolément avant la présentation d'un tableau de synthèse.

Répartition des activités en Ile-de-France

Tableau 4 population en million

	Pop. occupée	cadres	ouvriers	retraités
Paris	1,55	36,0%	5,1%	22,4%
Petite couronne	2,97	21,5%	11,3%	22,5%
Grande couronne	3,51	16,8%	12,0%	25,4%
Ile de France	8,03	22,3%	10,4%	23,7%

La situation de Paris est singulière : avec 3% de la population occupée, Paris représente 10% de celle des "cadres et professions intellectuelles supérieures" de la métropole. Le reste de l'Ile-de-France est plus homogène. Et le pourcentage d'ouvriers y est désormais sensiblement plus faible que dans les autres régions.

Répartition des activités dans les autres régions

Tableau 5 population en million K=1000 habitants

	Pop. occupée	cadres	ouvriers	retraités
Sup 100K	4,63	17%	12%	28%
De 5K à 100K	14,61	9%	15%	36%
Inf. 5K	17,11	7%	16%	36%
Autres régions	36,35	9%	15%	35%

Trois points retiennent l'attention :

- La forte proportion de "cadres et professions intellectuelles supérieures" dans les villes centre. On retrouve *mutatis mutandis* le rôle de Paris en Ile de France.
- Une présence d'ouvriers plus forte qu'en Ile de France - sans doute un meilleur maintien des activités de production dans ces régions, et leur poids un peu plus faible qu'ailleurs dans les grandes villes.
- Enfin le poids des retraités qui deviennent de fait le groupe socioprofessionnel majoritaire, avec des chiffres nettement supérieurs à ceux de l'Ile-de-France.

Ces caractéristiques se retrouvent dans le tableau de synthèse suivant :

France métropolitaine type d'activité

Tableau 6 Population occupée en millions

	Pop. Occupée	cadres	ouvriers	retraités
Haute densité	9,4	21%	11%	26%
Autres densités	35,2	9%	15%	34%
Ensemble	44,6	12%	14%	33%

Cette dissymétrie entre les deux grands secteurs territoriaux analysés se retrouve avec la même intensité quand on parle type d'habitat - maison ou appartement - ou activités socio professionnelle, cadres ou non. On constate une forte corrélation entre type d'habitat, valeurs immobilières et proportion de "cadres et professions intellectuelles supérieures". Elle se retrouve également dans la répartition de la population immigrée. Les immigrés en emploi représentent 21% des emplois du secteur à haute densité, contre 10% pour les autres densités et 13% en moyenne métropolitaine. Et ces mêmes régions à haute densité accueillent 42% des immigrés en métropole (données de 2018).

Ces données font surgir l'image de deux France, celle d'en haut et celle d'en bas.

- Celle d'en haut est dominée par des "cadres et professions intellectuelles supérieures" qui y habitent en appartement - avec parfois une résidence secondaire pour se ménager un contact avec le milieu naturel. C'est bien la ville dense et intense, qui attire les uns et dédaigne les autres.
- Celle d'en bas révèle une forte prédominance de retraités et d'ouvriers. Ils habitent en maison avec jardin, indissociable de leur mode de vie - les jardins potagers pouvant parfois leur apporter des ressources alimentaires complémentaires, en gros de l'ordre du treizième mois - et servir de lieu de repos l'été pour les ménages qui n'ont pas les moyens de partir en vacances. Disposer d'un peu d'espace à soi est souvent leur principale richesse.

III - Les dynamiques démographiques

Les données démographiques qui vont suivre permettent de montrer la forte interdépendance de ces deux parties du territoire.

Les dynamiques correspondantes seront directement énoncées dans un tableau de synthèse, et sans passer par les sous-décompositions utilisées plus haut. De toute façon, ce type d'analyse, respectivement pour le centre de l'Ile-de-France et pour les villes de plus de 100 000 habitants hors Ile-de-France, donnent des résultats du même type.

Ces chiffres sont relatifs à la seule période 2008-2018, mais des analyses identiques faites pour diverses autres périodes depuis 1990 donnent des résultats allant dans le même sens.

La mesure des excédents naturels ou des flux migratoires est rapportée à la population en début de période et telle qu'elle a été mesurée au tableau 3. La population des grands secteurs géographiques utilisés est donnée dans le tableau 3.

France métropolitaine Dynamiques démographiques

Tableau 7 population en milliers d'habitants.
 taux de natalité en naissances pour 10 000 habitants

	Flux annuel	Croissance	Natalité	Excédent naturel	Migration En VA	En taux
Haute densité	50	0,370%	149	105	- 55	-0,40%
Autre densité	221	0,454%	118	116	105	0,22%
Ensemble	271	0,436%	125	221	50	0,08%

Le flux annuel de population évolue partout dans les mêmes ordres de grandeur, comme depuis 1990. Il n'y a pas de déclin global de villes denses- mais cela peut se produire pour certaines d'entre elles.

Le total des flux migratoires en valeur absolue correspond au solde des apports de l'extérieur de la France métropolitaine, avec des flux importants de solde migratoire pour les immigrés, mais un solde allant en sens inverse pour les Français, entre ceux qui s'en vont et ceux qui reviennent.

Les taux de natalité, qui étaient au même niveau pour ces deux agrégats en 1968, ont fortement divergé depuis. De plus le poids des jeunes actifs, comme des femmes d'origine étrangère y est nettement plus fort dans le premier agrégat que dans le second.

Il en résulte ce fait essentiel : ces zones denses, qui pèsent 22% de la population métropolitaine en représentent pratiquement la moitié des excédents naturels. Et ce phénomène va s'accroître ces prochaines années, car les retraités présents dans le second agrégat connaissent une mortalité croissante. Il en résulte un déclin relatif à l'avenir de son excédent naturel. D'ailleurs d'ores et déjà environ 20 départements ruraux étaient en solde naturel négatif en 2018.

Et donc l'équilibre démographique global, partant d'un solde migratoire négatif pour les communes les plus denses, ne peut se maintenir que par un solde positif pour les autres. Ce solde migratoire représente en gros la moitié de la croissance démographique annuelle pour l'ensemble de ce secteur, voire les 2/3 pour les communes de moins de 2000 habitants.

Par ailleurs ces communes denses sont les principaux réceptacles de l'immigration, qui bien sûr se dirige de préférence vers les secteurs à forte densité d'emplois, formels comme informels. Il est possible d'évaluer ce flux à 40 000 personnes/an en moyenne, chiffre qui semble en nette augmentation ces derniers temps. Le mouvement migratoire de ce secteur dense vis à vis du reste du territoire est donc de 94 000/par an, donc au total 0,6% par an. Ce n'est pas un fait nouveau, car ces chiffres retrouvent des ordres de grandeurs connus et [publiés](#) depuis longtemps.

IV - Une localisation préférentielle de la croissance démographique.

Ces chiffres par grandes catégories cachent en fait de profondes dissymétries. L'une d'elle mérite d'être approfondie : celle des communes de moins de 5000 habitants. Un tiers d'entre elles sont à évolution négative entre 2008 et 2018, mais les deux-tiers sont en nette croissance.

Communes de plus de 5000 habitants en croissance

Tableau 8 population en milliers d'habitants.
 taux de natalité en naissances pour 10 000 habitants

	% pop	Pop Flux annuel	Taux annuel	Natalité	Delta RP annuel	Taux RP annuel	En taux migr
Haute densité	22%	50,4	0,37%	149	36,7	0,57%	-0,40%
Inf 5K positif	28%	184,3	1,14%	124	108,3	1,63%	0,80%
Autre densité	50%	36,2	0,11%	115	93,5	0,69%	-0,08%
Ensemble	100%	270,8	0,44%	125	238,4	0,90%	0,08%

Ces communes de plus de 5000 habitants, et en croissance démographique, pèsent 28% de la population métropolitaine, Et elles constituent 68% de l'accroissement annuel de la population, et 45% de l'accroissement annuel du parc de résidences principales.

Par ailleurs elles peuvent être, soit des communes centre d'unités urbaines, soit constituant en elle-même une unité urbaine, soit encore faire partie de la banlieue d'une autre unité urbaine. L'analyse de ces différents cas de figure révèle pratiquement le même rythme de développement, qu'il s'agisse des communes appartenant déjà à des unités urbaines, soit des communes situées en zone d'attraction des villes, soit enfin celles qui possèdent des ressources internes de dynamisme dans les secteurs agronomique, touristique, voire industriel.

Il est possible d'en inférer l'attachement des Français à des secteurs géographiques qui à la fois, se traduisent par des prix immobiliers ou des coûts de construction modérés, un niveau minimum correct pour les services quotidiens, ainsi qu'un facile accès à la nature.

V - Les impossibles densifications

A la question : comment réaliser les objectifs du ZAN, les pouvoirs publics répondent le plus souvent "par densification". Mais quelles en sont les possibilités réelles ?

Pour les grandes villes de plus de 100 000 habitants des possibilités physiques de densification sont sans doute envisageables, même si le filon des grandes opérations de renouvellement urbain, comme Lyon Confluences ou encore l'IIe de Nantes, paraît en voie d'épuisement.

Mais pourra-t-on maintenir de façon durable le rythme de construction dans les deux secteurs à haute densité ? C'est douteux.

En effet depuis 20 ans que le renouvellement urbain a été mis à l'ordre du jour, la plupart des grandes opportunités foncières de ces secteurs ont été mobilisées, par exemple : les gares et faisceaux ferroviaires recalibrés, et les casernes pour la plupart mises sur le marché. Enfin le foncier économique, qui s'était fortement libéré depuis 1973, et que certaines communes conservaient en l'état par un espoir de retour à meilleure fortune, a été à son tour mobilisé. Il ne reste plus que des densifications plus ponctuelles, plus diffuses, et donc toujours plus délicates politiquement et techniquement.

Dans ce contexte, les populations ont tendance à freiner toute nouvelle opération, en réclamant des espaces verts de proximité, et globalement une ville mieux aérée et respectant mieux la biodiversité, voire en en créant. Les dernières élections municipales l'ont montré clairement. D'ailleurs d'ores et déjà les promoteurs immobiliers n'obtiennent le plus souvent des autorisations de construire qu'avec des hauteurs et des densités inférieures à ce qui est possible d'après les PLU locaux. **L'optimisation de la densité, prônée par le Code de l'urbanisme, est bien en marche, mais à la baisse et non à la hausse.**

Pour les autres secteurs géographiques, tout dépend largement des définitions qui seront utilisées pour mesurer l'artificialisation des sols. S'il s'agit simplement d'augmenter la compacité des zones urbanisées - thème connu de longue date -, cela paraît dans une certaine mesure gérable pour l'habitat. Mais bien sûr il faudrait en exclure l'essentiel du foncier économique ainsi que des installations agricoles qui réclament de conséquentes unités foncières éloignées des habitations. Et effet celles-ci ne supportent plus la moindre nuisance - par exemple la circulation des poids lourds liés à ces installations. Et désormais les divers problèmes de coexistence habitat-activités économiques, par exemple pour des questions de bruit, voire d'odeurs viennent souvent à l'ordre du jour des tribunaux.

Mais s'il s'agit de faire basculer un modèle de logement individuel vers de l'habitat collectif, cette politique est vouée à l'échec pour des raisons tant politiques qu'économiques. En effet, sauf pour la petite minorité de communes qui se trouve en unité urbaine d'au moins 10 000 habitants, le développement ne peut se faire qu'au coup par coup. En effet, un programme de promotion immobilière de 20 logements doit, pour rester rentable, s'écouler en au plus 2 ans, représente dans des communes de faible population un trop gros risque économique pour être réellement tenté de façon significative

Autrement dit, toute restriction de l'artificialisation autorisée se transformera *ipso-facto* en forte réduction des logements construits, avec un problème politique qui commence à pointer. Comme cela se manifeste aujourd'hui, et de manière forte - c'est d'ailleurs logique -, les ménages venant des villes, avec un potentiel financier supérieur à celui de la population locale, captent les maisons qui se libèrent pour en faire des résidences principales et/ou secondaires à l'abri des pandémies. Alors les populations qui voudraient rester au pays se trouvent devant une véritable impasse. Et elles commenceront à parler de façon globale, comme certaines le font aujourd'hui, de permis de résidence...

En définitive, il faudrait pour s'en sortir que les villes moyennes multiplient à due concurrence leur rythme de croissance. Cela pourrait se tenter si, au minimum, les plus attractives avaient la possibilité de s'étendre. Mais cette éventualité leur est aujourd'hui proscrite au nom de la lutte contre l'étalement urbain. Prenez un cercle, disait Eugène Ionesco, caressez-le, il deviendra vicieux.

Dans ces conditions l'application telle qu'elle est prévue de la réduction de l'artificialisation déboucherait sur **une crise du logement généralisée sur tous les segments du territoire**, allant des secteurs les plus denses qui ne pourraient plus s'alléger par de fortes migrations vers d'autres lieux, à celles du milieu rural qui ne recevrait plus les ménages qui lui apportent un dynamisme minimal.
Et bien sûr ce serait les ménages aux revenus les moins élevés qui en seraient les premiers touchés.

Alors aux problèmes de logement s'ajouteraient ceux liés à l'aménagement du secteur rural. Si l'État veut donner un sens au slogan gouvernemental- "nos campagnes, des territoires d'avenir"-, il doit au moins leur laisser la possibilité de construire pour répondre aux quelques demandes d'habitat ou d'usines qui se manifesteraient.

On comprend que dans ces conditions les autorités publiques qui mettaient en avant le concept de ZAN aient prudemment évité toute évaluation préalable, et toute publication de textes et de chiffres concernant sa mise en œuvre. (NdR : Le Sénat tout récemment s'émouvait de [même manière](#))

VI - Les impasses de l'analyse initiale

Comme elles sont d'ordres multiples, une simple énumération montrera l'ampleur des problèmes soulevés. Cette note se contentera d'en énumérer quelques têtes de chapitre.

D'abord sur le plan scientifique. Est-il justifié de présenter tous les ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) comme *forcément* favorables à la biodiversité, et les espaces artificialisés *toujours* dangereux ?

Un simple exemple pour éclairer la question : de nombreuses maisons à occupation populaire - ouvriers et retraités- sont dotées de jardin potager. Ensemble ils représentent de 20 à 25% de la production alimentaire correspondante, mais en régime d'autoconsommation.

Va-t-on alors stigmatiser ces espaces sous l'accusation d'artificialisation ? Les confier à l'agriculture traditionnelle, avec son lot de semences OGM, de glyphosates et autres antibiotiques, leur permettrait *vraiment* d'apporter une contribution appréciable au maintien de la biodiversité ?

Une approche plus nuancée, voire une déconstruction complète s'imposent en prenant en compte la contribution des espaces habités à la biodiversité et les atteintes via ENAF. Faut-il rappeler cette contradiction ? Les golfs sont déjà, de par la loi, hors de cause...

Plusieurs impasses politiques aussi. D'abord le dispositif voté revient en fait à annuler, au profit de l'Etat, la décentralisation de l'urbanisme mise en place en 1983 – peut-être un objectif implicite ?

Mais l'Etat a perdu au fil des ans une bonne part de son expertise locale. Faire du contrôle juridique est une chose, mais comprendre la réalité des processus réels sans mettre la main à la pâte en est une autre.

Ensuite les rôles dévolus à une nouvelle conférence interrégionale des SCOT en amont d'un SRADDET, puis aux SCOT locaux pour encadrer de façon stricte les PLU sortent radicalement des conceptions d'origine de ces documents, plus conçus dans une optique de cadrage global que de tutelle stricte. Et que devient le respectable principe d'absence de tutelle d'une collectivité locale sur une autre ?

Enfin sans doute la plus grave : l'atterrissage de cette politique au [contact du terrain](#) et des réalités des PLU comme des autorisations de construire. Chaque PLU - environ 3 ans de travail avec l'aide d'un conseil spécialisé, traduit des équilibres délicats entre les forces en présence. Les choix collectifs indispensables peuvent mal se concilier avec les divers intérêts privés, d'ailleurs souvent contradictoires entre eux. Dans ces conditions, concevoir et mettre en œuvre des documents d'urbanisme en nette réduction des surfaces urbanisables implique aussi de rouvrir la Boîte de Pandore de l'indemnisation. C'est que le droit de propriété, ce n'est pas rien dans notre société !

Conclusion

Au fond, cette politique du ZAN repose uniquement sur l'affectation des sols, et avec des affirmations trop souvent contestables. Or la volonté, la nécessité de vivre dans une société post-carbone implique une réflexion globale, incluant tous les facteurs, et notamment ceux liés aux modes de vie comme aux capacités financières des ménages les moins aisés.

D'une façon plus théorique, la situation posée est celle des choix multifactoriels. [Pareto](#) nous apprend que l'optimum global n'est jamais la somme des sous-optimisations. Alors un texte qui se contente de limiter au maximum les implantations de nouveaux bâtiments, sans égard pour d'autres nécessités et ambitions de la vie collective comme privée, ne peut qu'avoir une portée limitée, voire négative.

Rêvons un instant, mettons nous en marche pour réfléchir :

- à ce que serait, dans le contexte métropolitain, la meilleure organisation territoriale possible pour une société post-carbone,
- aux moyens de prendre le bon chemin pour y arriver.

Comme le disait un auteur célèbre en 1795 : *Encore un effort pour être républicains !*

Olivier Piron

NDR : Les encadrés, grisés et liens Web insérés dans le texte par la rédaction HCL

ESSAI GRATUIT

Profitez d'un essai gratuit et recevez la lettre HCL et les flash info en exclusivité



Adresse email

S'inscrire >>

HCL Publications, RCS Créteil 512 025 578 - 31, rue de Villeneuve - 94370 Sucy-en-Brie

Directeur de publication : Guy Lemée

Courriel : contact@lettre-hcl.fr Site Internet dédié : <https://www.habitat-collectivites-locales.info>

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (service de presse en ligne) : N° 1226 W 90099

Adhérent : www.spiil.org

© 2022 - © Habitat & Collectivités Locales - **Tous droits réservés**

La diffusion de ce bulletin d'informations est réservée aux abonnés, dans les termes des [CGV-CGU](#).
